

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

Délibération n° 2024-01-08

Date de la convocation : 10 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de procurations : 2
Votes : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le quinze février deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, EBOLI Laure, RAYMOND Jonathan.

Procurations :

LESCANNE Etienne procuration à SANTIAGO François
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène

Absents excusés :

MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

MERLE Evelyne

OBJET : IMPLANTATION DE 5 CHALETS HLL AU CAMPING MUNICIPAL ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS - AVP

Monsieur le Maire informe qu'en date du 26 janvier dernier, le maître d'œuvre Atelier du Ginkgo a remis de premières esquisses pour les aménagements projetés au camping municipal en vue de l'implantation de 5 nouveaux chalets HLL et aux abords de ceux-ci. En seconde partie de réunion, les dirigeants de l'entreprise Chalets Fabre retenue pour la fourniture et la pose des HLL sont intervenus pour présenter et affiner le projet d'implantation.

A l'appui des éléments discutés lors de cette réunion, le bureau de maîtrise d'œuvre a adressé un Avant-Projet et un estimatif en date du 9 février 2024.

Après étude de cette proposition d'Avant-Projet, un retour sera fait à l'Atelier du Ginkgo afin de préparer le dossier de consultation des entreprises sur la base des éléments qui auront été définitivement retenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE cet avant-projet ;
- AUTORISE le maire à retenir les éléments objets de la consultation ;
- AUTORISE le maire à consulter les entreprises à l'appui d'un marché à procédure adaptée et à signer les marchés.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 15 février 2024.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20240215-2024-01-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024

